

civils : quand il s'agit de composer des tribunaux ou des conseils pour rendre la justice aux citoyens , il faut s'assurer de l'intégrité des sujets que l'on envoie pour être les organes des lois. Quelle source funeste de désordres, de dissensions et de découragement, quand la cupidité règle les actions des magistrats d'une colonie ! Est-il étonnant que l'on se léplaise alors dans un pays où rien ne garantit la propriété et qu'on s'en éloigne ? Il est impossible de rien opérer de grand quand le patriotisme et la probité n'influent pour rien dans la conduite des dépositaires de l'autorité. Enfin, un autre système également mauvais seroit de prétendre peupler la colonie en y envoyant comme autrefois , la plus vile classe des citoyens , des vagabonds sans aveu, des hommes flétris